siare
Syndicat Intercommunal d'Assainissement
de la Région d'Enghien-les-Bains

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA RÉGION D'ENGHIEN LES BAINS

PROCÈS-VERBAL DU BUREAU SYNDICAL

SÉANCE DU 19 MAI 2021

Le Bureau Syndical, convoqué le 29 avril 2021, s'est assemblé dans les locaux du SIARE, sous la présidence de Monsieur ENJALBERT, Président du SIARE.

Nombre de membres du Bureau en exercice : 15
Nombre de membres du Bureau présents : 11
Nombre de membres votants (présents et pouvoirs) : 15

Fonction	Nom	Commune / EPCI
Président	Monsieur ENJALBERT	Saint-Prix **Plaine Vallée**
1er Vice-Président	Monsieur SUEUR	Enghien-les-Bains **Plaine Vallée**
2ème Vice-Président	Monsieur GOUJON	Montlignon **Plaine Vallée**
3ème Vice-Présidente	Monsieur MOSSÉ	Bessancourt **Val Parisis**
4ème Vice-Présidente	Madame SENSE	Franconville **Val Parisis**
5ème Vice-Président	Monsieur STREHAIANO	Soisy-sous-Montmorency **Plaine Vallée**
6ème Vice-Présidente		
7ème Vice-Président		
8ème Vice-Président		
9ème Vice-Président	Monsieur ROSE	Montmagny **Plaine Vallée**
10ème Vice-Président	Monsieur LUCAS	Saint-Leu-la-Forêt **Val Parisis**
11ème Vice-Président	Monsieur BRIQUET	Saint-Gratien **Plaine Vallée**
12ème Vice-Président	Monsieur SANTI	Taverny **Val Parisis**
13ème Vice-Présidente		
14ème Vice-Président	Monsieur FARGEOT	Andilly **Plaine Vallée**

Absents excusés : Madame JÉZÉQUEL (Le Plessis-Bouchard / Val Parisis), 6ème Vice-Présidente - pouvoir à Mme SENSE ; Monsieur DAGONET (Béthemont-la-Forêt / Vallée de l'Oise et des 3 forêts), 7ème Vice-Président – pouvoir à M. ENJALBERT ; Monsieur MANAC'H (Beauchamp / Val Parisis), 8ème Vice-Président – pouvoir à M. ENJALBERT ; Madame TROUZIER-ÉVÊQUE (Sannois / Val Parisis), 13ème Vice-Présidente – pouvoir à M. SUEUR

Monsieur ENJALBERT, Président, ouvre la séance à 8h45 et fait l'appel nominal.

Le quorum étant atteint, les membres présents, formant la majorité en exercice, peuvent délibérer valablement en application de l'article 6 de la Loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire et portant sur diverses mesures de gestion de la crise sanitaire.

Ces formalités remplies, Monsieur ENJALBERT donne lecture de l'ordre du jour.

I. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU BUREAU SYNDICAL DU 14 AVRIL 2021

Se reporter au document envoyé à chacun.

Après examen, et aucune observation n'ayant été formulée, le compte-rendu de la séance du 14 avril 2021 est adopté à l'unanimité.

II. COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS DU PRÉSIDENT

- N°2021-49 DEC du 29/04/2021 : Contrat de location de batterie pour le véhicule électrique Renault Kangoo immatriculé EN-518-BJ
- N°2021-54 DEC du 22/04/2021 : 1709 G4 : Supervision géotechnique d'exécution (Mission G4) pour les travaux d'aménagement du bassin de retenue des eaux pluviales dit « Des Cressonnières » à Saint-Gratien (95) – Signature du marché public
- N°2021-55 DEC du 29/04/2021 : Contrat pour la fourniture de services de télécommunications fixes analogiques entrantes et sortantes du SIARE
- N°2021-56 DEC du 29/04/2021 : Contrat pour la fourniture de services de télécommunications fixes voix sur IP entrantes et sortantes du SIARE
- N°2021-57 DEC du 29/04/2021 : Contrat pour la fourniture d'accès et de services internet par la fibre
- N°2021-58 DEC du 29/04/2021 : Contrat d'hébergement de la messagerie externalisée GSP

III. DÉLIBÉRATION N° 2021/60/BUR

OBJET : OPÉRATION N°1514 TRVX : CRÉATION D'UN BASSIN DE STOCKAGE DES EAUX PLUVIALES ENTERRÉ – BASSIN DU MOUTIER À DEUIL-LA-BARRE – SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC

EXPOSÉ DES MOTIFS

Une consultation a été lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 et R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, afin d'attribuer un marché portant sur les travaux de création d'un bassin de stockage des eaux pluviales enterré, rue Jean Bouin à Deuil-la-Barre (95).

Six (6) plis ont été déposés dans les formes et délais prescrits.

À l'issue de l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise GAGNERAUD Construction, qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse et répondant de manière satisfaisante aux besoins du Syndicat.

Le montant estimatif des prestations à prix global et forfaitaire de cette offre se chiffre à 13 816 600,00 € HT (soit 16 579 920,00 € TTC) et le montant des prestations à prix unitaires est de 1 433 804,91 € HT (soit 1 720 565,89 € TTC).

DÉLIBÉRATION

Après avoir entendu les explications qui précèdent ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du Comité Syndical du 15 septembre 2020 relative aux attributions du Bureau ;

Vu les conclusions de la Commission d'Appel d'Offres ;

LE BUREAU SYNDICAL, À L'UNANIMITÉ,

ARTICLE 1
AUTORISE le Président du SIARE à signer le marché visé en objet avec la société GAGNERAUD Construction sise 3 rue du 19 mars 1962 – 92230 Gennevilliers, pour un montant estimatif des prestations à prix global et forfaitaire de 13 816 600,00 € HT (soit 16 579 920,00 € TTC) et un montant des prestations à prix unitaires de 1 433 804,91 € HT (soit 1 720 565,89 € TTC).

ARTICLE 2
Le marché est conclu pour la durée nécessaire à la réalisation des travaux, dans la limite des délais contractuels indiqués au CCAP.

IV. QUESTIONS DIVERSES

- Principe de participation des riverains aux travaux de restauration de leurs berges.

V. INFORMATIONS

Prochaines réunions :

- Comité Syndical : 15 juin 2021 à 18h30 ;
- Commission d'Appel d'Offres : 9 juin 2021 à 8h00 ;
- Bureau Syndical : 9 juin 2021 à 8h30.

Ces dates seront confirmées par l'envoi de convocations.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président déclare la séance levée à 9h10.

Jean-Pierre ENJALBERT
PRÉSIDENT DU SIARE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT de la Région ENGHIEN-les-BAINS